

Domaine de l'Amitié

www.domainedelamitie.com

Conditions générales de vente

« DOMAINE DE L'AMITIÉ » signifie Le Domaine de l'Amitié, 06710 Touët-sur-Var.

« Le client » signifie tout contractant de « Domaine de l'Amitié », agissant directement en son nom propre, ou représenté par un mandataire.

Les présentes conditions s'appliquent à la location d'un ou plusieurs hébergements, d'un ou plusieurs emplacements nus de camping ou autre espace lors d'un séjour d'une nuit ou plus.

La réservation ne devient définitive qu'à réception du dossier complet retourné par le client, à savoir :

- ⇒ Le devis signé et accompagné de la mention « Bon pour accord » s'il y a lieu
- ⇒ Les coordonnées complètes du client: noms, prénoms, adresse postale, adresse mail et coordonnées téléphoniques
- ⇒ L'acompte de 30% (encaissé à réception), payable par virement, carte bancaire ou espèces.

« DOMAINE DE L'AMITIÉ » se réserve le droit d'annuler la réservation à tout moment, sans préavis et sans aucune indemnité en cas de non-réception du règlement de l'acompte dans les délais impartis.

I. Acompte et règlement :

Toute réservation devient ferme et définitive après versement d'un acompte équivalent à 30%, sans autre formalité. Le solde sera payé au plus tard à l'arrivée par espèces, virement ou carte bancaire (chèque ANCV acceptés). Toute prestation demandée après le règlement fera l'objet d'une facture complémentaire. Tout frais de recouvrement sera à la charge du « client » qui s'y oblige.

Quelques soient les dates et les motifs d'annulation, les acomptes versés ne seront pas remboursés. Le Domaine de l'Amitié peut accepter une modification du séjour et des dates, dans la limite des disponibilités, sur la saison en cours.

Annulation par « DOMAINE DE L'AMITIÉ »:

« DOMAINE DE L'AMITIÉ » se donne le droit d'annuler le contrat de location en cas de force majeure (maladie, incendies, vente du bien, etc). « DOMAINE DE L'AMITIÉ » s'engage à rembourser intégralement les acomptes ou autre règlements versés par le preneur.

II. Droit de rétractation non applicable:

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation, la faculté offerte au consommateur d'exercer son droit de rétractation dans un délai de 7 jours n'est pas applicable. (Extrait de l'article L221-28 : « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :... 12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ».)

III. Bloctel-Protection des données personnelles

Selon l'article L.223-2 du code de la consommation, il est rappelé que le consommateur peut user de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique bloctel : bloctel.gouv.fr

Conformément à l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ce droit peut être exercé par courrier postal ou courrier électronique: camping.delamitie@sfr.fr.

IV. Assurances :

« DOMAINE DE L'AMITIÉ » est assuré au titre de la responsabilité civile et professionnelle. Il décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration d'objets.

Sauf cas de fautes dûment prouvée de la part de « DOMAINE DE L'AMITIÉ » ou de ses préposés, « Le client » sera seul responsable et répondra de ce fait, de tout dommage corporel ou matériel, et vol, de toute nature, survenu lors de son séjour, tant de son fait personnel que de celui de ses accompagnants.

V. Responsabilité du CLIENT :

« Le client » accepte d'indemniser « DOMAINE DE L'AMITIÉ » contre toute réclamation, tout procès, toute demande en dommage et intérêts, toute action en responsabilité, frais et dépenses, basés sur un fait délictueux et découlant d'un manquement du « client » ou de ses accompagnants à l'une des quelconques clauses des présentes, d'une faute volontaire ou non, d'une omission du « client ».

VI. Sécurité et respect des lieux :

« Le client » s'engage à respecter, et à faire respecter par ses accompagnants, les consignes de sécurité en vigueur dans l'ensemble du domaine. Les sorties de secours doivent être dégagées et les extincteurs doivent rester visibles et accessibles.

« DOMAINE DE L'AMITIÉ » se réserve le droit d'exclure ou d'interdire toute personne ayant un tel comportement inadapté sans que sa responsabilité ne puisse en aucune façon être engagée à l'égard du « client ».

VII. Parking :

Les véhicules devront être stationnés sur l'emplacement indiqué, devant chaque location ou emplacement, sauf indication contraire de la part de « DOMAINE DE L'AMITIÉ ».

« DOMAINE DE L'AMITIÉ » décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration sur ou à l'intérieur des véhicules.

VIII. Mise à dispositions des espaces :

Les espaces et les horaires mentionnés sur le CONTRAT sont ceux de la location, à savoir arrivée à partir de 14h et départ au plus tard à 10h pour les locations d'hébergement, à 12h pour les emplacements nus.

L'accueil est ouvert entre 8h et 12h, et entre 14h et 19h. Arrivée tardive possible sur rendez-vous.

IX. Nuisances sonores :

Après 22h, la musique et tout autre bruit devront être arrêtés pour ne pas gêner les autres locataires ou campeurs.

« DOMAINE DE L'AMITIÉ » se réserve le droit de limiter le niveau sonore en cas d'excès.

X. Photographie :

« Le client » autorise « DOMAINE DE L'AMITIÉ » à prendre des photos pour sa communication avec l'assurance du respect du droit à l'image de notre clientèle. Tout refus doit être notifié.

XI. Hébergement :

Notre établissement dispose d'un hébergement sur place. Il est strictement interdit, et ceci pour des raisons de sécurité, d'installer matelas, duvets et tout autre matériel de couchage en-dehors des espaces attribués et couloirs de circulation non-prévu à cet effet.

En cas de non-respect de cette clause, «DOMAINE DE L'AMITIÉ» se réserve le droit de mettre fin à la location sur le champ et décline toute responsabilité en cas d'accident ou de procès.

XII. Entretien des locaux :

«DOMAINE DE L'AMITIÉ» est chargé de l'entretien après chaque séjour. Le client est tenu de rendre l'hébergement propre, comme trouvé à son arrivée. Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, les sacs poubelles et bouteilles vides doivent être déposés aux containers adéquats, au bout du pont après la sortie du Domaine.

XIII. Interdiction

« Le client » s'engage à respecter les interdictions de «DOMAINE DE L'AMITIÉ»; c'est-à-dire:

- Interdiction d'utiliser des pétards, des bougies ou autre objet avec des flammes ou étincelles (bougies, fontaines, tiges, feu d'artifice...)
- Interdiction d'utilisation de barbecue dans le domaine, un barbecue fixe est disponible sur place, sur réservation
- Interdiction de toute substance illicite sur le domaine (joints, drogue de toute sorte mais également narguilé ou chicha...)

«DOMAINE DE L'AMITIÉ» se réserve le droit de refuser l'accès au domaine à toute personne ne respectant pas les points ci-dessus.

XIV. Contestation :

En cas de contestation sur une facture, le « Client » s'engage à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer à « DOMAINE DE L'AMITIÉ » le motif de sa contestation qui devra être réelle et sérieuse. Toute facture qui n'aura pas été contestée selon la procédure ci-dessus décrite, dans un délai de quinze jours à partir de la date et l'envoi de celle-ci, sera considérée comme acceptée.

Tout montant impayé par le « Client » à la date d'exigibilité de la facture, à l'exclusion de ceux contestés dans les conditions décrites ci-dessus, portera intérêt au taux de 11,97% par mois de retard conformément à la loi LME et l'article L441-6 du code du commerce.

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Tout différend entre les parties relatif à l'interprétation ou à l'exécution des prestations sera soumis au Tribunal compétent.